

La participation des volontaires en Service Civique à la MOBILISATION NATIONALE contre L'ISOLEMENT des Agés

▪ Qu'est-ce que le Service Civique ?

Créé en mars 2010, le Service Civique a pour objectif de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un cadre d'engagement dans lequel ils pourront murir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Concrètement, il s'agit :

- d'un engagement volontaire de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat de 467,34 €, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil de 106,31 € ;
- Et ouvrant droit à une protection sociale complète.

Pour 2014, l'objectif d'accueil de volontaires en engagement de service civique a été fixé à 35000 volontaires dont 23000 nouveaux volontaires.

▪ Comment accueillir un volontaire en Service Civique ?

Un agrément est requis pour accueillir des personnes volontaires en Service Civique. L'agrément est délivré par l'Agence du Service Civique pour les organismes exerçant une activité à vocation nationale, et par ses délégués territoriaux pour les organismes exerçant une activité à l'échelle locale.

Le [dossier de demande d'agrément](#) et les coordonnées [des référents en région de l'Agence du Service Civique](#) sont disponibles sur le site www.service-civique.gouv.fr.

Certains réseaux participant à MONALISA bénéficient déjà d'un agrément de Service Civique. Si leur agrément ne prévoit pas de mission relative à la lutte contre l'isolement des personnes âgées, ils doivent solliciter un avenant à l'agrément pour y inclure cette mission.

▪ Pourquoi associer des volontaires en Service Civique à l'action des équipes citoyennes MONALISA ?

La mobilisation nationale procède de l'engagement citoyen qui est au cœur du projet de Service Civique. Les jeunes volontaires du Service Civique peuvent donc apporter à la mobilisation leur engagement et bénéficier en retour d'une riche expérience de citoyenneté. De manière plus générale, l'engagement de la jeunesse dans la mobilisation est un enjeu fort. Cet engagement permet de donner le goût de la fraternité à un âge où les expériences marquent une vie. Elle favorise des rencontres entre personnes de différentes générations favorables à la transmission de la mémoire, des valeurs, du sens.

▪ Quelles missions de Service Civique proposer dans le cadre de MONALISA ?

Une fiche mission type a été rédigée par l'Agence du Service Civique en lien avec l'association MONALISA.

Fiche mission type de Service Civique dans le cadre de MONALISA

- **Intitulé de la mission** : lutter contre l'isolement des personnes âgées dans le cadre de la MOBilisation NAtionale contre L'ISolement des Agés
- **Objectifs de la mission** : l'objectif principal des missions de Service Civique proposées dans le cadre de MONALISA est de participer aux côtés des bénévoles des équipes citoyennes MONALISA à la lutte contre la solitude et l'isolement des personnes âgées.
- **Activités menées par les volontaires dans le cadre de leur mission** : le Service Civique a pour objectif de faire vivre aux jeunes qui l'accomplissent une expérience de mixité sociale. C'est pourquoi les missions adaptées au Service Civique sont davantage des missions de soutien direct aux bénéficiaires de l'action des structures qui les accueillent, que des missions de soutien aux structures elles-mêmes. Dans cette optique, les activités menées par les volontaires dans le cadre de MONALISA devront se dérouler principalement au contact des personnes âgées accompagnées par les équipes citoyennes. Le contenu précis de chaque mission sera à définir en fonction du projet de l'équipe citoyenne auquel est intégré le volontaire, cependant, les principaux axes d'intervention possibles sont les suivants :
 - **Participation à l'accompagnement individuel ou collectif des personnes âgées en risque ou situation d'isolement** : dans ce cadre les volontaires pourront par exemple :
 - Effectuer des visites de convivialité auprès de personnes âgées isolées, à domicile ou au sein d'établissement ;
 - Organiser des activités, des jeux, des sorties culturelles ou en plein air ;
 - Organiser des ateliers, notamment pour sensibiliser les âgés aux outils numériques ;
 - Recueillir la mémoire des personnes âgées et valoriser ce témoignage ;
 - **Accompagnement de personnes âgées en risque ou situation d'isolement pour l'accès à des pratiques ou des services** : dans ce cadre les volontaires pourront par exemple :
 - Aider aux déplacements de la vie courante (aller chez le médecin, chez le coiffeur, faire ses courses...) ;
 - Accompagner à la réalisation des démarches administratives, à domicile ou dans les administrations ;
 - Réaliser des activités de prévention auprès des personnes âgées sur les questions de santé, de sécurité ;
 - Accompagner des personnes âgées à s'exprimer dans le cadre d'une démarche participative.

En complément de cette mission principale, **une mission secondaire d'appui à l'animation de l'équipe citoyenne MONALISA** pourra être confiée aux volontaires. En appui du responsable bénévole de l'équipe MONALISA ou du référent d'équipe MONALISA (REM), les volontaires pourront par exemple :

- Communiquer sur les initiatives de l'équipe : faire connaître l'équipe, ses projets et ses activités ;
- Contribuer à identifier les besoins d'intervention sur le territoire, participer au diagnostic ;
- Démarcher les habitants : expliquer la démarche, faire connaître les projets en cours, susciter l'engagement des citoyens.

Enfin, la mission confiée au volontaire doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies ; le volontaire doit donc pouvoir apporter sa propre vision dans la lutte contre l'isolement des âgés.

- **Nombre de volontaires par équipe citoyenne** : l'accueil deux volontaires minimum à la fois doit être autant que possible privilégié : l'intervention en binôme favorise l'émulation entre volontaires et leur permet de mutualiser leurs compétences pour répondre aux exigences de la mission.
- **Complémentarité avec l'équipe citoyenne** : les volontaires en Service Civique interviennent nécessairement en complément des bénévoles de l'équipe citoyenne, une équipe citoyenne MONALISA ne peut être constituée uniquement de volontaires en Service Civique.
- **Tutorat et formation des volontaires** : un tuteur doit être désigné pour chaque volontaire, chargé d'accompagner le volontaire tout au long de son parcours d'engagement, de l'accueil à l'aide à la définition de son projet d'avenir à l'issue de sa mission. Selon l'organisation de l'équipe citoyenne et le nombre de volontaires accueillis, différentes modalités de tutorat sont possibles : on peut envisager par exemple que le responsable bénévole de l'équipe MONALISA et/ou le référent d'équipe MONALISA (REM) s'entretiennent à échéance régulière avec le volontaire pour faire le point sur sa mission, tandis que l'accompagnement au quotidien du volontaire est assuré par un bénévole de l'équipe citoyenne, favorisant ainsi le lien intergénérationnel.

N.B : Cette fiche fera l'objet d'une révision en fin d'année 2014, prenant en compte les évolutions de la démarche MONALISA et les premières expérimentations.

Pour plus d'informations :

www.service-civique.gouv.fr
<http://www.monalisa-asso.fr/>